ou :

Si le fer est le spécifique de la chlorose, il ne s'ensuit pas que l'on puisse en prolonger l'emploi sans inconvénients. Contrairement aux assertions des médecins allemands qui sont pour la plupart partisans d'un traitement prolongé et à haute dose, M. Hayem estime qu'on doit donner le fer à dose faible et pendant le moins de temps possible. Il est inutile de dépasser la dose de 45 à 20 centigrammes de protoxalate de fer, deux fois par jour. M. Hayem commence par 10 centigrammes avant les repas ou pendant leur cours; au bout de 8 à 10 jours, il donne 15 centigrammes; puis enfin 20 centigrammes et continue ainsi pendant un mois au plus.

Au fer on a voula substituer ou associer deux autres médicaments : le manganèse et l'arsenic.

Le manganèse existe à l'état de traces dans les tissus et les humeurs du corps humain. Hannon, Burin du Buisson, Pétrequin en préconisèrent l'emploi dans la chlorose; il fut quelque temps en faveur. M. Hayem le considère comme parfaitement inutile chez les chlorotiques; cependant quelques médecins l'emploient encore; Potain, Huchard prescrivent le chlorure, le carbonate, le bioxyde ou encore le lactate.

	Lactate de manganèse	ãã	0 gr. 10
our	1 pilule; 2 à chaque repas;		
:	Bioxyde de manganèse	ã	0 gr. 20

Pour 1 cachet; 1 à chaque repas (Huchard).

— de noix vomique. . . . . . . . . . . . . . . .

Si l'action du manganèse est discutée, celle de l'arsenic dans les anémies est au contraire admise par tous. Contrairement à ce que l'on a prétendu, aux doses thérapeutiques, les arsenicaux ne sont pas déglobulisants; ils peuvent donc être employés dans le traitement de la chlorose ou des anémies, mais leurs indications dans le traitement de la chlorose sont assez restreintes; en tout cas, l'arsenic ne peut remplacer le fer: d'ailleurs, tout comme le fer, il peut provoquer ou entretenir la dyspepsie. L'arsenic serait surtout indiqué dans la chlorose tardive, et dans certaines formes de chlorose compliquée, voisines de l'anémie pernicieuse progressive. Nous avons vu qu'il peut guérir l'anémie pernicieuse progressive alors que le fer est impuissant.

On prescrit la liqueur de Fowler à doses progressivement croissantes jusqu'à XX à XXX gouttes, ou des pilules d'arséniate de soude :

Extrait de quinquina — de gentiane.			1					) ~	•		
- de gentiane.								aa	U	gr.	10
Arséniate de soude.				•					0	gr.	001

Pour 1 pilule; 2, 4, 6 pilules par jour, au commencement du repas, ou bien encore l'inévitable cacodylate de soude en injections hypodermiques.

Si les malades peuvent se déplacer ils bénéficieront, à La Bourboule et au Mont-Dore, à la fois du séjour au grand air et de la cure thermale.

Nous devons maintenant mentionner les récents traitements inspirés par les conceptions théoriques de l'origine génitale de la chlorose. MM. Spillmann et G. Étienne (Congrès de Nancy, 1896) ont expérimenté la médication ovarienne chez les chlorotiques, soit avec la poudre d'ovaire ou des ovaires frais, soit avec l'extrait glycériné. Le résultat a été une amélioration de l'état général, et la réapparition des règles. Gilbert et E. Weill n'ont obtenu que des résultats peu favorables avec cette médication. L'extrait de la moelle osseuse (Billings) n'a donné aucun résultat.

Blondel, d'autre part, a expérimenté le thymus dans la chlorose, en s'appuyant sur une théorie pathogénique qui lui est personnelle et que nous n'avons pas encore mentionnée. Il suppose que la chlorose est une intoxication par des produits de désassimilation déversés dans l'économie pendant toute la croissance, produits que vient détruire l'action antitoxique de la sécrétion interne du thymus. Si la succession des deux actions antitoxiques ne s'effectue pas normalement, si le thymus disparaît trop tôt ou si l'ovaire ne développe sa sécrétion interne que trop tard ou la fournit irrégulièrement, il se produit un interrègne physiologique durant lequel l'intoxication par ces produits de désassimilation s'effectue sans entraves : c'est la chlorose. Aucune preuve n'est fournie par Blondel à l'appui de ces inductions théoriques; il croit seulement avoir trouvé dans la thérapeutique un commencement de confirmation de son hypothèse : trois jeunes filles chlorotiques traitées pendant un mois par le thymus de veau cru, à la dose de 10 grammes environ, ont vu leur état général s'améliorer; chez l'une d'elles les règles ont apparu. On ne saurait tirer de conclusions de ces trop rares expériences.

## II. - Traitement symptomatique.

Nous serons bref sur le traitement symptomatique de la chlorose, car la plupart des symptômes (céphalée, névralgies, troubles menstruels, vertiges, palpitations, etc.), pour lesquels les malades réclament les soins du médecin, cèdent au traitement ferrugineux, institué comme nous l'avons indiqué. Il est nécessaire néanmoins que nous accordions une mention spéciale à quelques-uns de ces symptômes, notamment aux troubles digestifs, qui, dans certains cas, présentent une intensité assez marquée pour nécessiter un traitement spécial.

Chez les chlorotiques les troubles digestifs sont la règle; mais dans un assez grand nombre de cas ils se réduisent à l'anorexie, à la pesanteur stomacale, à la lenteur anormale de la digestion. Dans certains cas, au contraire, des symptômes plus inquiétants se manifestent; des vomissements alimentaires surviennent, fort irréguliers dans leur mode d'apparition, ou bien des douleurs intenses, séparées par des périodes de calme complet et coïncidant ou non avec des digestions normales.

Très souvent la dilatation de l'estomac accompagne la chlorose; M. Hayem, chez 37 chlorotiques, a trouvé 27 fois l'estomac dilaté. Beaucoup de chlorotiques n'ont d'ailleurs, malgré leur dilatation de l'estomac, que de légers troubles fonctionnels de la digestion.

Citons d'autre part l'ulcère rond comme pouvant compliquer la chlorose; peut-être sa fréquence a-t-elle été exagérée; peut-être certaines chloroses avec